

INTERVENTION DU GÉNÉRAL D'ARMÉE AÉRIENNE (2s) JEAN RANNOU



SCH Luc HINSBERGER/CDEF

Mesdames, messieurs,

Je m'associe pleinement aux remerciements du général Thierry Ollivier, commandant le CDEF.

Je voudrais à mon tour vous remercier, mon général, pour avoir pris l'initiative de mettre en débat un sujet délicat et difficile. La participation des armées aux secours lors d'une catastrophe affectant le territoire national n'est en effet pas aussi simple qu'il y paraît. C'est une mission qui ne va pas de soi pour les armées car elle ne fait pas partie de leur cœur de métier.

Cette question avait été longuement débattue par la commission du Livre blanc de 1994 mais il n'en était pas sorti grand chose, sauf peut-être le concept de projection intérieure dont il a été question tout à l'heure. En plus

des unités de la protection civile dont c'est la vocation - on en parlera dans la deuxième table ronde - les forces armées sont présentes, comme cela vient d'être rappelé, lors des événements graves survenant sur le territoire national et ceci depuis de très nombreuses années. Elles sont présentes chaque fois qu'il faut porter secours à nos concitoyens. Elles interviennent avec leurs moyens et selon des schémas bien établis qui ont fait leurs preuves. J'ai pu constater à maintes occasions que nos armées étaient plutôt exemplaires dans ce domaine, comme certainement d'autres forces armées, mais dans des conditions sans doute différentes. Nous le verrons à travers les témoignages de nos amis américains et allemands.

Il me semble que le point central du débat tourne autour de l'urgence. Quand survient une catastrophe, tout le monde est mobilisé, cela va de soi. Les militaires doivent

évidemment être présents au plus vite - en même temps que tous les moyens spécialisés de secours - car les premières actions sont souvent déterminantes. Ils ne sont cependant pas les seuls, toutes les compétences et toutes les capacités doivent être mobilisées. La question qui se pose est celle du maintien des moyens militaires lorsqu'il n'y a plus d'urgence.

Cette question se pose de la même manière qu'en opérations extérieures. On sait quand on commence l'intervention mais on ne sait pas quand on va se désengager. L'expérience montre que l'urgence justifie toujours l'intervention des forces armées lors d'une catastrophe mais il est souvent difficile d'y mettre un terme. Si l'armée de conscription rendait relativement aisé l'appel à une main d'œuvre nombreuse et bon marché, il en va tout autrement pour une armée de métier, dont les effectifs sont en diminution constante, en particulier dans l'armée de terre. C'est pourquoi, il importe désormais de justifier, dans la durée, l'emploi des forces armées pour des tâches qui ne sont pas les leurs, tâches qui peuvent et doivent être réalisées par d'autres dont c'est la vocation et qui en ont les compétences. Car il s'agit bien de prioriser les missions au moment où les unités, en particulier terrestres, participent à de nombreuses opérations extérieures.

Encore une fois, si la participation des forces armées lors d'une catastrophe sur le territoire ne fait pas débat, en revanche, il importe de les désengager dès la fin du stade d'urgence, dès que leur présence ne se justifie plus. Cela est d'autant plus crucial que les armées vont devoir faire face à un nombre croissant d'opérations extérieures.

Lors de leur intervention, les militaires mettent en œuvre leurs propres moyens. On entend souvent dire, pour justifier leur emploi, qu'ils sont les seuls à en disposer. Cette affirmation est exacte dans certains cas (capacités de transport par exemple) et discutable dans beaucoup d'autres car des moyens adaptés aux besoins, et parfois mieux adaptés, existent ailleurs (ministère des Transports, entreprises de travaux publics, etc.), mais il semble que l'urgence pousse souvent à choisir la solution qui paraît la plus simple à mettre en œuvre. Ceci m'amène à poser deux autres questions qui, je l'espère, seront débattues cet après-midi.

Celle d'abord de la bonne utilisation des forces armées, de leurs moyens et de leurs compétences, en gardant à

l'esprit qu'il s'agit de militaires professionnels. Il me semble que dans bien des cas, les militaires ne sont pas les plus compétents – donc les plus efficaces - pour assurer certaines missions de secours ou d'aide aux populations. Cette situation n'est pas satisfaisante.

Celle ensuite des coûts, surtout lorsque l'intervention s'inscrit dans la durée. Le financement de la participation des forces armées aux missions d'aide et de secours pèse sur le budget des armées. Il me paraît donc légitime de s'interroger sur l'emploi de ces crédits qui sont détournés de leur vocation initiale. J'ajoute que la prise en compte des coûts amène également à s'interroger sur la bonne utilisation des moyens et leur adaptation aux besoins. On ne peut pas continuer à éviter cette question.

Le général Thierry Ollivier a rappelé ce que les armées étaient capables de faire en cas de catastrophe, ce que l'armée de terre fait depuis des années quand nos concitoyens ont besoin d'elle. Il me semble que le temps est maintenant venu de mieux fixer les règles d'engagement des forces dans ces circonstances exceptionnelles, en précisant notamment le cadre d'emploi, les conditions et les limites de l'utilisation des militaires et de leurs matériels, de sorte que leurs interventions soient encore plus efficaces au service de leurs concitoyens.

Je suis certain que les débats de cet après-midi vont permettre d'avancer dans ce sens.